

Conférence PS2R 21 octobre 2024 – Centre culturel Tjibaou



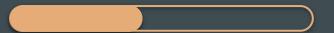
CONTEXTE

Suite aux émeutes qui ont éclaté le 13 mai, la Nouvelle-Calédonie se trouve dans une situation financière, économique et sociale extrêmement difficile.

Dans ce contexte, les membres du 17ème gouvernement de la Nouvelle-Calédonie souhaitent mettre en place un plan de sauvegarde, de refondation et de reconstruction (S2R) qui permettra :

À court terme - Sauvegarde Organiser les mesures de sauvegarde





À moyen terme - Refondation

Définir les grands principes sur lesquels reposera le modèle calédonien





À long terme - Reconstruction

Identifier les pistes prioritaires de reconstruction







Sauvegarde

« Volet d'urgence à très court terme (fin 2024-2025) visant uniquement la survie du système économique et social de la Nouvelle-Calédonie, fortement touché par les conséquences des exactions débutées en mai 2024 ».



Refondation

« Construction d'une réponse adaptée et à la hauteur des difficultés auxquelles nous devons faire face nécessite aujourd'hui de réinterroger les fondements sur lesquels la Nouvelle-Calédonie s'est développée ces trois dernières décennies et engager le pays dans un processus de REFONDATION impliquant une transformation de son modèle économique et social, de son modèle sociétal et de son modèle institutionnel ».

Rappels des constats sur le modèle santé-social calédonien

- Des inégalités croissantes au sein de la société calédonienne qui mettent en péril le vivre ensemble
- Une perte de confiance des Calédoniens en l'avenir de leur pays
- Des aides sociales qui favorisent l'assistanat et ne sont pas suffisamment contrôlées
- Une offre de soins qui se dégrade compte tenu de la faible attractivité du territoire pour le personnel soignant (pas assez de personnels locaux) et de l'insécurité
- Une offre de soins non régulée et difficilement soutenable sur le plan financier

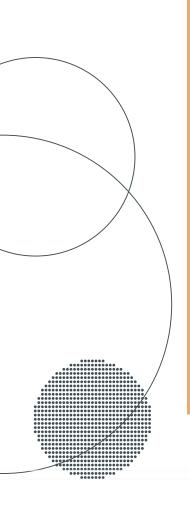
Les objectifs stratégiques de la refondation du modèle santé-social calédonien

OS8. Viabiliser le système de santé calédonien et le rendre efficient

OS9. Maîtriser les dépenses de protection sociale

OS10. Renforcer la politique de la famille





OS 8. Viabiliser le système de santé calédonien et le rendre efficient



Mesures de « Sauvegarde »

Les mesures de sauvegarde passent par des mesures visant à contenir et diminuer les dépenses de santé puis à ajouter des recettes supplémentaires au RUAMM.

1- Mesures visant à maîtriser les dépenses de santé

- Fixation du taux OCEAM 2024-2025-2026 à 0%
- L'objectif est de contenir l'évolution de l'enveloppe annuel de dépenses de soins.
- Favoriser le partenariat Privé-Public test pilote sur filière gynéco-obstétrique et oncologie

Rationalisation des ressources (clinique - hôpitaux) et des moyens (plateau technique)

- Numérisation de la Santé
- Mise en œuvre de la feuille de soin électronique
- Mise en place du dossier pharmaceutique
 Mise en place du dossier d'analyses biologiques
- Nécessité d'offrir des outils numériques pour obtenir des économie de gestion et éviter les actes redondants.
- Application effective du ticket modérateur de 10% sur le « petit risque » par le RUAMM
- Cette mesure vise à une responsabilisation citoyenne dans la consommation de soins par l'application effective du ticket modérateur conformément à la réglementation de 2006.
- Réforme du contrôle médical unifié (CMU)

Mesure visant à doter le contrôle médical unifié des outils réglementaires lui permettant d'exercer son pouvoir de contrôle et de sanction.

Mesures de « Sauvegarde »

Les mesures de sauvegarde passent par des mesures visant à contenir et diminuer les dépenses de santé puis à ajouter des recettes supplémentaires au RUAMM.

2- Mesures visant au financement du système de santé

- Taux unique de cotisations sociales et hausse de la CCS : 1ère étape vers la fiscalisation du RUAMM
- Il est proposé de débuter le refinancement du RUAMM passant des cotisations sociales au profit d'une fiscalité à large assiette.
- L'objectif de cette mesure transitoire est de simplifier les taux de cotisations par population de cotisant en les diminuant pour les plus faible revenus au profit de la CCS a plus large assiette. L'équilibre de cette mesure réside dans le fait de diminuer le coût du travail, d'apporter du pouvoir d'achat au salariés, tout en augmentant à courte échéance les recettes du RUAMM.



La « Refondation » du système de santé

La refondation du système de santé doit permettre au Calédonien de bénéficier d'un système de santé cohérent, unifié, s'inscrivant dans la démarche Do Kamo.

Il vise à revoir la gouvernance de la santé afin de permettre à tous les acteurs de participer à un parcours de soin efficient au bénéfice du patient calédonien.

Ce système devra s'inscrire dans une « trajectoire à l'équilibre » de son financement.

Les mesures concernant la refondation touche à la fois: la gouvernance, l'offre de soins et l'efficience du système de santé.

Il est à noter que les mesures de sauvegarde s'inscrivent dans le début de la trajectoire à l'équilibre du système de santé.

Création d'une Couverture Sanitaire Universelle (RUAMM et les 3 aides médicales) et intégration dans l'OCEAM des actes financés aujourd'hui par les aides médicales

Avoir une seule couverture sociale pour tous les Calédoniens afin qu'il y ait une uniformité dans la prise en charge de leurs recours aux soins, une unité de la gestion de la facturation, une mutualisation des moyens.

La « refondation » du système de santé - Gouvernance

Création de l'Autorité de Régulation de la Santé

Il s'agit de créer une entité aux fins d'exercer des missions de régulation pour mettre en adéquation la politique de santé avec son financement et l'offre de soins.

Mise en place de l'Observatoire de la Santé

Afin de permettre un pilotage de la santé à partir des données et indicateurs de performance. Cet outil d'aide à la décision doit permettre d'identifier les problématiques de santé émergentes.



Mesures de « refondation » - Rationalisation de l'offre de soins

- Refonte de la carte sanitaire avec des schémas par filière permettant les synergies public-privé.
- Refonte de la santé primaire par bassins de population sur tout le territoire (mise en place de maison de santé).
- Création du statut des auxiliaires de santé communautaires et former les personnes qui seront le relais entre les soignants et la population.
- Adaptation des statuts des personnels médicaux, paramédicaux et sociaux avec un cadre unique pour l'ensemble des professionnels.
- Développement de la Télémédecine, et tous les outils numériques qui permettront d'améliorer l'offre de soins.



Mesures de « refondation » - Efficience

- Mutualisation des directions fonctionnelles des établissements hospitaliers existants.
- Révision du mode de financement des établissements hospitaliers public et privé en mixte tarification à l'activité et dotation globale en fonction des spécialités.
- Création de la Classification des Actes Médicaux (CCAM).



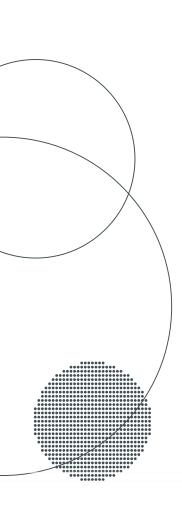
Mesures de « refondation » - Financement par la fiscalité

Une fiscalisation à terme de la santé

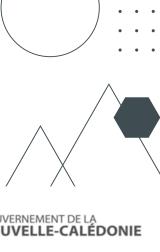
L'objectif est de faire porter le financement de la politique de santé sur la fiscalité libérant ainsi le coût du travail.

Cet objectif s'accompagnera d'une augmentation du pouvoir d'achats des salariés avec comme paramètre une assiette fiscale plus large que celle des cotisations





OS 9. Maîtriser les dépenses de protection sociale





Mesures de « Sauvegarde » - Aide au logement

- Réformer l'aide au logement pour replacer la NC au centre de la gouvernance
- Elargir l'assiette du 2 % logement, réviser la répartition de sa collecte
- Actualiser le barème et les conditions d'attribution et de versement de l'AL au regard des besoins de la population et du marché du logement
- Confier la gestion de l'AL à un organisme spécialisé dans le versement de prestations sociales
- Numériser les démarches en vue d'obtenir l'AL

Mesures de « Sauvegarde » - Handicap

Optimisation de la répartition des auxiliaires de vie scolaire

Mesures de « refondation » - Retraite

- Rapprochement progressif des régimes de retraite public et privé
- Introduction de la mixité du régime de retraite (répartition/capitalisation)

Mesures de « refondation » - Logement

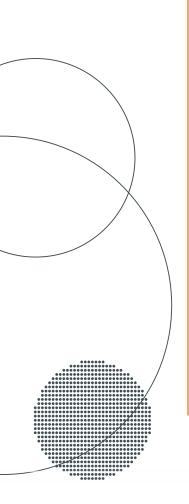
 Favoriser l'aide à l'accession plutôt que l'aide à la location au niveau de l'aide au logement



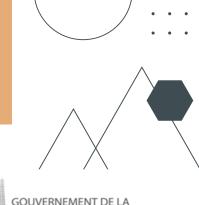
Mesures de « refondation » - Dépendance

- Réforme du régime RHPA
- Réforme Hardy sur le financement et l'implantation des ESMS
- Refonte du système d'information de l'handicap et de la dépendance
- Centralisation et simplification des démarches liées à l'handicap et à la dépendance auprès de la Maison calédonienne de l'autonomie
- Création d'un statut des auxiliaires de vie
- Réviser l'offre de formation comprenant des modules de spécialisation en fonction du type de métier d'accompagnateur de vie
- Création d'un statut des aidants à domicile





OS 10. Renforcer la politique de la famille





Mesures de « Sauvegarde »

- Soutenir les principales structures accueillant les personnes victimes de violences intrafamiliales
- Prendre en charge la formation d'accompagnateur de vie pour les structures autorisées / demandeurs d'emploi



Mesures de « refondation » - Famille

- Développement de la politique des 1000 premiers jours
- Création d'une aide aux frais de garde financée par le régime des prestations familiales et/ou par les entreprises
- Mise en œuvre des conclusions du GRENELLE 2025/2030

